

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **28 mai 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le conseiller M. René-Philippe Hébert demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : autorisation d'un montant supplémentaire pour l'installation d'un ponceau de protection contre la circulation automobile pour le traitement des eaux usées concernant le bâtiment de l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'avis de convocation a été dûment signifié par courriel le 25 mai 2015 à l'ensemble des conseillers municipaux, et ce, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. À plus forte raison, considérant que tous les membres du conseil étaient présents et ont dûment signé le registre à cet effet, aucun défaut d'ordre procédural ne peut être invoqué à l'encontre de la validité de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2015, et ce, conformément à l'article 157 du Code municipal.

69-05-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis le 28 mai 2015 à 8 h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

70-05-15

Autorisation de travaux additionnels de toiture et avenant de modification au contrat

CONSIDÉRANT qu'au contrat il est prévu d'effectuer des travaux à la toiture, une première surface de 4 pieds X 4 pieds près du clocher et une autre surface de 4 pieds X 4 pieds près de la cheminée, pour un total de 32 pi² de surface à remplacer les bardeaux représentant une réparation d'environ 350 \$;

CONSIDÉRANT qu'actuellement il y a des fuites d'eau provenant du toit;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la firme Massicotte Dignard architectes, de procéder à la réfection de la toiture vu l'état avancé de dépérissement;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement de l'église prévoit des travaux d'isolation de l'entretoit et qu'il est prévu à l'échéancier de débiter lesdits travaux la semaine prochaine;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a soumis une estimation des coûts pour une nouvelle couverture et qu'advenant une acceptation de celle-ci par les membres du Conseil, l'entrepreneur Construction Encore Ltée confirme qu'il n'y aura pas de retard dans l'échéancier du réaménagement de l'église et qu'un avenant au contrat sera rédigé en ce sens;

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'autoriser les travaux d'une nouvelle toiture pour

l'église par le sous-traitant de l'entreprise Construction Encore Ltée, soit l'entreprise «*Les services Réno-Toit Anjou 2014 inc.*», au montant de 43 890.00 \$ taxes en sus. Un prix unitaire de 2,95\$/pi² est déterminé pour le ragréage du contreplaqué si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

71-05-15

Autorisation d'un montant supplémentaire pour la problématique de forage

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux en date du 14 et 15 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre explicative provenant de l'entreprise Henri Cousineau & fils en date du 25 mai 2015 concernant des problématiques de forage rencontrées ;

CONSIDÉRANT le maintien de la recommandation de l'ingénieure mécanique Carinne Côté, de Rochon Experts conseils inc. qui recommande la demande de supplément afin de protéger le résultat final du projet vu que la décision prise comporte un risque élevé.

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 16 988.85\$ taxes en sus, pour des travaux de géothermie supplémentaire dus à des conditions de chantier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

72-05-15

Autorisation d'un montant supplémentaire pour l'installation d'un ponceau de protection contre la circulation automobile pour le traitement des eaux usées concernant le bâtiment de l'église

CONSIDÉRANT la demande d'ordre de changement pour l'installation d'un ponceau de protection pour le système de traitement des eaux usées, le tout tel que discuté entre le sous-traitant et l'ingénieure Mme Carinne Côté, surveillante de chantier ;

CONSIDÉRANT l'approbation de la directive de changement C-02 par M. Marc Raby, directeur du Secteur assainissement des eaux de l'entreprise Aviso afin de prévenir le gèle ainsi que l'affaissement des conduits positionnés sous le droit de passage ;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 27 mai 2015 de l'ingénieure Mme Carinne Côté ;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement C-02 concernant les travaux supplémentaires pour l'installation d'un ponceau de protection contre la circulation automobile pour le traitement des eaux usées ainsi que la soumission de l'entrepreneur au montant de 704 \$;

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 704.00\$ taxes en sus, pour l'installation d'un ponceau de protection contre la circulation automobile pour le traitement des eaux usées concernant le bâtiment de l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

73-05-15

Levée de la séance

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de lever la séance à 20 h 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 24.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière